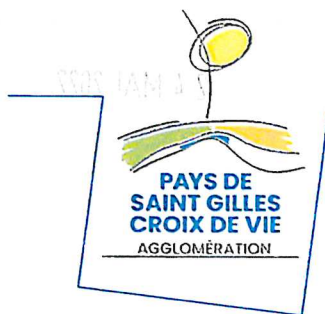




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2022 - 04 - 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL / Evelyne CHAUVEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Compte rendu financier 2021 du Vendéopôle :
approbation du rapport de Vendée Expansion**

En 2006, les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont confié, à Vendée Expansion, la réalisation d'un Vendéopôle sur les communes de Givrand et de Saint Révérend, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

A ce titre, Vendée Expansion a l'obligation d'établir chaque année le compte rendu financier des activités objets de la convention, et de définir les perspectives possibles d'évolution, ainsi que leurs incidences financières.

Vendée Expansion a ainsi transmis, le 22 décembre 2021, le compte rendu de l'année 2021, dont les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- un total de 240 640 m² a été cédé aux sociétés Bénateau, Menard Créations, Equip'Cité, Alain Guénant et Cie, Placet, pour un montant global de 2 555 476,60 € HT,
- des compromis de vente pour 42 760 m² ont été signés avec 3 sociétés (Boisboréal, Fil'Mer, Equip'Cité),
- le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a validé son projet d'hôtel d'entreprises sur une parcelle de 4 631 m²,
- une autre réservation (Groupe FIDEIP) est en cours de finalisation sur la dernière parcelle de 13 325 m²,
- au 30 novembre 2021, le total des dépenses s'élève à 2 922 042,25 HT, et le total des recettes à 3 197 143,93 € HT,
- la trésorerie de l'opération présente un solde créditeur de 591 494,39 €.

Pour mémoire, la société SPBI (Groupe Bénateau) avait acheté, en février 2013, des parcelles pour une surface totale de 171 674 m². En 2021, elle a fait part de son intention de ne conserver qu'un terrain de 35 496 m² et de revendre le reste de sa propriété, soit 136 178 m².

Considérant que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Vendée Expansion sont également propriétaires de 11,9 ha non aménagés et classés en 1AUac aux PLU des communes de Givrand et de Saint Révérend, un projet d'extension du Vendéopôle pourrait être envisagé sur un périmètre de 24,5 ha.

En prévision de cette extension, Vendée Expansion a donc lancé, fin novembre 2021, une consultation de bureaux d'études techniques environnement pour la réalisation d'un diagnostic des zones humides déjà identifiées sur les secteurs, et d'un inventaire faune / flore sur les 4 saisons, pour reconnaître les éventuelles espèces protégées.

Aussi, au regard des délais (pouvant aller jusqu'à 2 ans !) d'obtention des autorisations administratives pour l'aménagement de grands périmètres, les dossiers administratifs pourraient être déposés pour instruction début 2023, et les autorisations accordées fin 2023 ou début 2024. Les parcelles viabilisées seraient alors disponibles à la vente fin 2024 après travaux, et la commercialisation pourrait ensuite s'échelonner de 2025 à 2028.

Il est ici rappelé que, approuvant ces perspectives et validant le calendrier prévisionnel, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération du 24 février 2022 a décidé une prolongation de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2028.

Saisis de la question le 6 avril 2022, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à l'approbation du rapport 2021 de Vendée Expansion.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le compte rendu financier 2021 du Vendéopôle transmis par Vendée Expansion en décembre 2021,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 6 avril 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 avril 2022,

Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le compte rendu financier qui lui a été présenté, en application de l'arrêté 5.II de la loi n° 83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme ;

Article 2 : d'approuver le bilan et le plan de financement prévisionnels à fin 2021 présentés par Vendée Expansion, sur la base de la balance comptable au 30 novembre 2021 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à approuver le bilan et le compte rendu financiers en date de fin 2021 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce, acte ou mandat, se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 MAI 2022
- de l'affichage le : 24 MAI 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 MAI 2022

Givrand, le 24 mai 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.